



PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Communiqué de presse

Signature de la convention partenariale

Pau, le 23 juillet 2020

pour une sécurisation renforcée du réseau de transport public Chronoplus

À la suite de l'agression de M. Philippe MONGUILLOT, conducteur de bus de la société Kéolis, exploitant du réseau de transport public Chronoplus, un travail partenarial a été engagé avec l'ensemble des acteurs concernés afin de lutter contre la délinquance, la fraude et les incivilités dans les transports publics mais également de lutter contre le sentiment d'insécurité des salariés et passagers. L'objectif commun poursuivi par les collectivités, l'État et la société de transport est le renforcement des mesures de sécurité et l'amélioration de la coordination opérationnelle.

Cette démarche a abouti, ce jeudi 23 juillet 2020, en sous-préfecture de Bayonne, à la signature d'une convention de sécurisation renforcée du réseau de transports Chronoplus entre le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, le Procureur de la République du tribunal judiciaire de Bayonne, les maires de Bayonne, Anglet et Biarritz, le Syndicat des Mobilités Pays basque-Adour, la société Keolis et la direction départementale de la sécurité publique.

Cette convention prévoit des mesures opérationnelles adaptées aux besoins locaux :

- renforcement des mesures de sécurité afin d'accompagner l'activité sur le réseau de transport et pérenniser les conditions de reprise de l'activité. Il s'agit notamment pour l'exploitant d'assurer la mise en place d'effectifs de sécurité permanents ;
- renforcement des remontées d'informations entre l'ensemble des acteurs pour une plus grande réactivité : suivi hebdomadaire des incidents et incivilités en lien avec la direction départementale de la sécurité publique, accès en temps réel aux systèmes de géolocalisation des bus et d'écoute radio pour les forces de l'ordre notamment ;
- renforcement de la coordination opérationnelle : mise en œuvre d'opérations coordonnées de contrôle de titre de transports en lien avec les polices municipales et la police nationale, mise en œuvre d'opérations de prévention et de dissuasion ;
- renforcement de la professionnalisation des pratiques des agents de transport en cas d'incident. Dans ce cadre, des actions de formalisation et de sensibilisation des conducteurs et chefs d'exploitation seront menées par la cellule formation de la direction départementale de la sécurité publique ;

Cabinet du préfet Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

Tel : 06 26 14 12 79

Mél : pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr
www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr | [@prefet64](https://twitter.com/prefet64)

2 rue du Maréchal Joffre
64 021 Pau Cédex

- facilitation du traitement judiciaire des incidents avec notamment un dépôt de plainte simplifié. Par ailleurs, le Procureur de la République veillera à la mise en œuvre d'une politique pénale ferme et réactive ;
- renforcement de la coopération entre les polices municipales aux côtés des agents de contrôle de la société Kéolis. Une convention locale de sûreté entre les trois communes et la société Keolis est prévue à cet effet.

Un échéancier a été élaboré afin de permettre un suivi régulier des mesures précitées, la plupart des actions étant d'application immédiate.

Le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, en lien étroit avec l'ensemble des partenaires, veillera à la bonne mise en œuvre de cette convention et remercie ceux-ci pour le travail engagé.

**Cabinet du préfet
Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tel : 06 26 14 12 79

Mél : pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr | [@prefet64](https://twitter.com/prefet64)

2/2

2 rue du Maréchal Joffre
64 021 Pau Cédex